

**Changements dans
les dates des stages
du mois de JUIN
voir encart page 7...**

**INTER
PRO35**

**Le SYNDICALISME
INDÉPENDANT**

**RÉSISTER
REVENDIQUER
RECONQUÉRIR**

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE

**Au
sommaire**

- **ÉDITORIAL (P1)**
- **NOTRE JOURNAL (P2)**
- **L'UD EN ACTION (P3)**
- **LE TEMPS PARTIEL MODULÉ (P4)**
- **RETRAITE (P5)**
- **EN DIRECT DES SYNDICATS (P6)**
- **EN DIRECT DE L'UD (P7)**
- **CALENDRIER DES STAGES,
CONGRÈS UD, PERMANENCES UL
ET AFOC, INFOS ET LE DESSIN DE
PATOCHÉ (P8)**

ARNAQUEURS !

Partout dans le monde, au plus haut niveau des pouvoirs politique et économique, règnent de nombreux arnaqueurs.

Ainsi en Algérie, le président Bouteflika après avoir prétendu entendre le peuple en ne se représentant pas une cinquième fois invente le mandat prolongé à perpétuité...

En France Macron prétend, lui aussi, écouter et débattre. La réalité est tout autre. Dans les coulisses, avec ses amis du MEDEF, ses conseillers et ses complices (Laurent Berger petit chef de la CFDT en tête) il prépare et peaufine ses agressions contre les droits collectifs et les libertés publiques.

Face aux escrocs de tous poils, la discussion, les « débats » petits ou grands sont non seulement inutiles mais dangereux. Ils font diversion et perdre du temps et de l'énergie. La seule issue c'est d'opposer lucidité, clarté, force et détermination.

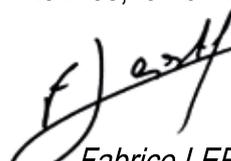
C'est ce que nous essayons de faire modestement mais réellement dans notre Union Départementale depuis des décennies. Nul ne peut nous contester notre constance dans la défense intransigeante et indépendante des intérêts des salarié(e)s. C'est notamment visible dans ce numéro 200 avec la page « d'histoire » qui retrace les différentes maquettes depuis la création du journal. La forme évolue (merci Patoche !) mais le fond reste identique.

Nous ne connaissons pas, au moment où ces lignes sont écrites, l'ampleur demain de la grève interprofessionnelle pour les salaires, les retraites et les services publics mais ce qui est certain c'est que, contre vents et marées de l'oppression, nous ne lâcherons rien !

Nous retrouverons ces rivages perdus « des jours heureux ».

**"VIVE LA SOCIALE !
VIVE LA CGT FORCE-OUVRIÈRE !"**

Rennes, le 18 mars 2019


Fabrice LERESTIF,
Secrétaire Général



LA CITATION DU MOIS

*«C'est bien la pire folie
que de vouloir
être sage dans
un monde de fous»*

Érasme
(1467-1536)

VENDREDI 8 MARS RENNES

COMMUNIQUÉ UD

**L'UD
en
action**

**AFFICHE PORTÉE PAR NOS CAMARADES
LORS DE LA MANIFESTATION « ÉGALITÉ
DES DROITS FEMMES HOMMES »**

LE 8 MARS C'EST TOUTE L'ANNÉE ! ...



"Ce n'est pas une miette de pain,
c'est la moisson du monde entier
qu'il faut à la race humaine, sans
exploiteur et sans exploité."

Louise Michel (1883), Révolutionnaire, institutrice en France puis parmi les Kéfalls, ennemie de toute discrimination, amante passionnée de la liberté, vêtue de noir en hommage à la Commune de Paris.

ÉGALITÉ,
Exploitées comme les hommes par le patronat
dont la seule finalité est le profit,
Opprimées comme les hommes par un État au
service des riches et des puissants,

LIBERTÉ
Menacées au quotidien comme les hommes
par les plans de licenciements, la destruction
des services publics, du code du travail, de la
Sécurité Sociale.

À CORPS
Confrontées en plus aux violences sexistes, aux
harcèlements, aux inégalités salariales, aux
réactionnaires qui visent à nous interdire de dis-
poser de nos corps comme nous le voulons (1).

ET À CRIS
Nous sommes des femmes et des hommes et
jamais nous ne nous résignerons à l'oppression
d'une quelconque violence.



RESPECT !

L'ÉGALITÉ TOUT COMME LA LIBERTÉ CELA SE CONQUIERT !

(1) Petit point de l'histoire rennaise des droits des femmes : Le planning familial a été officiellement créé à Rennes le 12 octobre 1965 à l'initiative d'André Cahn, secrétaire général de l'Union Départementale FO. Le planning sera d'ailleurs hébergé et protégé des réactionnaires de nombreuses années dans les locaux de FO, boulevard Magenta, puis rue Thiers.



La mobilisation interprofessionnelle, intersyndicale FO-CGT-FSU-Solidaires-UNEF et intergénérationnelle du mardi 19 mars se prépare activement en Ille-et-Vilaine (*par exemple d'ores et déjà on comptabilise une vingtaine d'écoles qui seront fermées à Rennes et la liste s'allonge dans le département*).

Nous appelons salariés du privé et du public, retraités, étudiants et lycéens à cesser le travail et à manifester massivement. Assez d'enfumage avec un pseudo débat, alors même que toutes les agressions contre les droits collectifs et les libertés publiques se préparent en coulisse et ouverture de véritables négociations pour l'augmentation des salaires, des pensions, des minima sociaux, le maintien de la retraite par répartition (**la retraite par point c'est point de retraite!**), le maintien et le développement des services publics sans lesquels la République n'a ni corps ni cœur, l'abandon du projet de «**L'école du socle**» et de son expérimentation en Bretagne ainsi que de la réforme des lycées, l'abrogation de la Loi Travail et des ordonnances Macron qui nuisent gravement aux conditions de travail et de santé des salariés du privé.

Tel est notre cahier de revendications et nous entendons bien le porter haut et fort le 19 mars.

Par ailleurs, pour ce qui concerne la manifestation rennaise (à 10H esplanade Charles de Gaulle), nous entendons bien aussi reconquérir le droit de manifester sereinement.

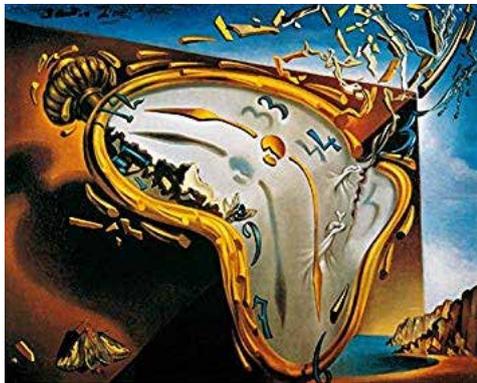
À St Malo, RDV 10H porte St Vincent

SAMEDI 9 MARS RENNES



Des gilets roses contre la réforme de l'allocation chômage

Les assistantes maternelles se mobilisent pour alerter sur les conséquences de la réforme de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) pour leur profession.



LE TEMPS PARTIEL MODULÉ

Le seul fait d'atteindre ou de dépasser la durée légale du travail ou la durée fixée conventionnellement, ne serait-ce qu'une semaine, pour un salarié à temps partiel, impose la requalification de son contrat en temps plein.

Une salariée a conclu un contrat de travail à temps partiel modulé en 2006 avec une entreprise de distribution de prospectus et a saisi la juridiction prud'homale afin d'obtenir la requalification de son contrat de travail en temps complet, car elle avait effectué des heures correspondant à la durée légale.

La cour d'appel de Rennes lui a donné raison et l'employeur a formé un pourvoi en cassation, en vain.

Il objectait plusieurs arguments de taille.

La durée légale prime...

Le premier consistait à dire que le calcul des heures de travail d'un temps partiel modulé s'effectuait sur la base d'une moyenne hebdomadaire et que sur cette base, la salariée n'avait pas atteint la durée légale.

Le deuxième argument se fondait sur la convention collective qui avait prévu la possibilité de faire des heures en plus sur la base du volontariat, ces heures n'étant pas décomptées du temps partiel modulé.

Le troisième argument était fondé sur la convention européenne des droits de l'Homme, qui impose de rechercher si la requalification du contrat, depuis décembre 2008, ne portait pas une atteinte manifestement disproportionnée au regard du but légitime poursuivi par la règle – à savoir le respect de la durée du travail –, pour une irrégularité d'une semaine.

La Cour de cassation balaie toutes ces argumentations d'un revers de main au motif que les articles en cause à l'époque étaient d'ordre public et qu'il ne pouvait y être dérogé, même de manière occasionnelle !

MARS 2019-SECTEUR JURIDIQUE

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 3123-14 du Code du travail alors applicable (art. L 3123-9 actuel) disposait :

Le contrat de travail du salarié à temps partiel est un contrat écrit.

Il mentionne :

1. La qualification du salarié, les éléments de la rémunération, **la durée hebdomadaire ou mensuelle prévue** et, sauf pour les salariés des associations et entreprises d'aide à domicile et les salariés relevant d'un accord collectif de travail conclu en application des articles L 3123-25 et suivants, la répartition de la durée du travail entre les jours de la semaine ou les semaines du mois ;

[...]

4. **Les limites dans lesquelles peuvent être accomplies des heures complémentaires au-delà de la durée de travail fixée par le contrat.**

L'article L 3123-25 indiquait que l'accord collectif devait fixer les limites à l'intérieur desquelles la durée du travail pouvait varier et l'écart entre chacune de ces limites, la durée stipulée au contrat de travail ne pouvant excéder le tiers de cette durée. La durée du travail du salarié ne pouvait être portée à un niveau égal ou supérieur à la durée légale hebdomadaire.

Si ce dispositif de modulation a disparu avec la loi du 20 août 2008, de nombreux salariés sont encore sous le couvert de cet article.

RETRAITES :

le miroir aux alouettes d'une indexation des pensions sur les salaires

Retraite



L'indexation des pensions sur les salaires est une revendication de longue date de Force Ouvrière. Elle serait en effet plus avantageuse pour les retraités. Mais pour l'organisation syndicale, la version proposée fin février par le haut-commissariat à la réforme des retraites s'apparente à un leurre. Décryptage.

Le Haut-commissaire à la réforme des retraites a fait la proposition, fin février, au cours des rencontres bilatérales qu'il mène avec les interlocuteurs sociaux, d'indexer les pensions sur les salaires et non plus sur l'inflation comme c'est le cas depuis 1987.

«L'indexation des pensions sur les salaires et non plus sur l'inflation est demandée depuis longtemps par FO, mais notre revendication est très éloignée de l'hypothèse décrite par le haut-commissariat à la réforme des retraites», indique Philippe Pihet, secrétaire confédéral FO. Le haut-commissariat précise dans un document de travail que «si l'indexation des pensions est plus élevée (SMPT, NDLR Salaire moyen par tête), le coefficient à la liquidation servi par le système devra être réduit en conséquence».

FO revendique des moyens à la hauteur des besoins

Explication : des pensions indexées sur les salaires connaîtraient un rythme d'augmentation plus rapide, car la progression du salaire moyen est supérieure à celle de l'inflation. Mais comme il n'est pas question pour le gouvernement de consacrer un budget plus important au financement des retraites, le haut-commissariat propose donc de faire baisser le montant de la pension au moment du départ à la retraite, par rapport à ce qui se pratique aujourd'hui.

«À FO, nous sommes évidemment opposés à la diminution de la pension d'origine, déclare Philippe Pihet, pour nous s'il y a indexation des pensions sur les salaires, elle doit s'accompagner d'une hausse des cotisations. C'est le fameux "donnons des moyens à la hauteur des besoins".»

Outre la question des paramètres d'indexation des pensions, la dernière rencontre entre le haut-commissariat à la réforme et FO, le 22 février, a été l'occasion d'aborder la place des réserves financières dans le futur système universel de retraite par points.

En 2016, les réserves de l'ensemble des régimes de retraite complémentaire obligatoires s'élevaient 118 milliards d'euros, soit 5,3% du PIB. Les réserves de l'Agirc-Arrco représentaient en leur sein 70,8 milliards d'euros.

Rupture d'égalité entre les régimes

«Si les réserves étaient intégrées dans le futur régime universel par points, ce qui semble correspondre au plan du gouvernement, il y aura une rupture d'égalité entre les régimes qui ont constitué des réserves, comme l'Agirc-Arrco, et ceux qui n'en ont pas constitué», commente Philippe Pihet, «on se retrouverait devant une forme de confiscation devant ce qui serait devenu un impôt».

Sur les sujets des réserves financières ou du mode d'indexation retenu pour les pensions, comme sur tous les autres thèmes de la réforme, il faudra attendre début juin, après les élections européennes du 26 mai, pour que le gouvernement dévoile ses réelles intentions. Des réunions avec les interlocuteurs sociaux sont programmées jusqu'au 6 mai. Le projet de loi, initialement prévu avant l'été, serait désormais présenté en septembre.



FO COM

AG FO COM - 8 MARS

Laëtitia devient la nouvelle secrétaire départementale FO COM. Merci à Pascal pour son investissement "qui reste bien sur militant de terrain et responsable FO pour ce qui concerne le courrier et le colis" et Sebastien pour le reseau et la banque postale.

Contact : focom.35@wanadoo.fr



FGTA FO

Succès de FO à Carrefour Fougères

Les élections pour le CSE avaient lieu le 1^{er} mars. Avec en moyenne 85 voix sur 110 Exprimés, FO obtient 4 sièges sur 5, le dernier allant à la CFDT

Bravo à Yolande et à toute l'équipe.

SDAS FO

1^{er} tour CSE ALAPH SDAS FO 35

La liste commune FO-SUD conduite par le délégué syndical FO

Xavier BOUINIER obtient la représentativité avec 72,22 % des suffrages exprimés.

Bravo à Xavier redésigné DS FO

Contact : Xavier
xavierbouinier@hotmail.com 06 51 40 20 81

SDAS FO

Adapei 35 : le management dans le collimateur des syndicats



Une centaine de salariés de l'Adapei d'Ille-et-Vilaine se sont rassemblés devant le siège de l'association à Rennes, où une délégation intersyndicale a été reçue.

L'Adapei d'Ille-et-Vilaine (Papillons blancs), c'est 1 200 salariés et 62 structures accueillant des personnes souffrant de handicap mental. Les syndicats, qui appelaient ce lundi à la grève, dénoncent « un management entraînant de la souffrance au travail ».

... /... Ouest-France 25 février

CONTACT : RSS FO Virginie CHABRIER, chabrier.isambert@orange.fr et sdasfo35@gmail.com

FO MÉTAUX

Rennes. Les salariés des garages Renault réclament leur part d'intéressement.

Les personnels des trois garages Renault de la métropole rennaise (Alma, Saint-Grégoire et les Longs-Champs) se sont rassemblés ce vendredi, à la pause de midi, devant le garage des Longs-Champs pour réclamer leur part du gâteau des bénéfices du constructeur en 2018.

Dans le groupe Renault, il y aurait des salariés maison et ceux des filiales, comme Renault Retail group (RRG), qui « seraient des enfants non reconnus » par le constructeur, estime un délégué syndical. « On participe autant que tous les salariés du groupe aux résultats de l'entreprise, et pourtant cette année, pour nous, c'est zéro euro d'intéressement. »

CGT, FO, CFE-CGC et CFDT appelaient, ce vendredi, à des rassemblements devant les 52 succursales de RRG. À Rennes, plusieurs dizaines de salariés des trois garages de Rennes se

sont regroupés devant le site des Longs-Champs, à la pause déjeuner. Ils ont pris la pose pour une photo de famille en formant un zéro avec la main.

Les salariés des usines... et ceux des succursales.

Un tiers des véhicules commercialisés en France le sont par des succursales, c'est-à-dire des garages intégrés au groupe, à la différence des concessionnaires indépendants. « Ici les locaux, le terrain... Tout appartient au groupe Renault, mais pas les salariés aux yeux de notre direction. Nous voulons être traités à égalité avec nos collègues qui fabriquent les véhicules, expliquent les délégués syndicaux. Les personnels des usines Renault ont touché entre 2 000 € et 3 000 € d'intéressement selon leur poste, et nous rien du tout ! »

L'an dernier, les 12 000 salariés de RRG avaient perçu 1 400 €

d'intéressement au titre de 2017. En 2018, les résultats de la filiale seraient en recul. « Pourtant, nous avons réalisé 25 millions d'euros de bénéfices », assurent FO et la CGT. Les salariés de RRG méritent, eux aussi, de recevoir le fruit de leur travail, alors que le pouvoir d'achat est en berne et dans un contexte social où la précarité concerne de plus en plus de salariés. »



Ouest-France 9 mars

FNEC-FP FO

Avec l'École du socle version Blanquer, c'est la casse de l'École qui se prépare !



Mercredi 13 mars, à l'appel de l'intersyndicale du 1^{er} degré, dont le SNUDI-FO 35 fait partie, un rassemblement avait lieu devant l'Inspection académique. Parmi les causes de la mobilisation : le projet de la rectrice de Rennes de créer des Écoles du socle, préfiguration des Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux, introduits par amendement dans le projet de loi Blanquer dit « pour une école de la confiance ». Derrière le jargon, il faut comprendre que, si on ne les stoppe pas, les écoles primaires seraient mises en réseau avec un collège, que ce réseau serait sous l'autorité du Principal du collège, « piloté » par les évaluations et les résultats des élèves, des personnels, des établissements, que les postes de directeur d'école seraient supprimés, que les enseignants de collège et les professeurs des écoles pourraient travailler aussi bien dans le secondaire que dans le primaire, que l'école serait totalement territorialisée, régionalisée.

L'objectif est clair : faire encore et toujours des économies de postes, qu'importent les conditions de travail et les qualifications liées au concours de recrutement.

L'École du socle de la rectrice, la Loi Blanquer, c'est l'austérité jusqu'à ce que mort s'ensuive, c'est ce que combattent les camarades du SNUDI-FO 35 et du SNFOLC !

CONTACTS : Sylvain VERMET, 06 88 68 25 25
Didier GAILLARD, 06 12 63 31 03



Distribution d'un document d'inFO
sur leur droit auprès des jeunes
lors du salon de l'apprentissage et de l'alternance
au parc des expositions de St Jacques à Rennes
le vendredi 1^{er} mars.

INFO STAGES

Il reste 4 ou 5 places POUR LE STAGE DÉCOUVERTE
du LUNDI 20 au VENDREDI 24 MAI

LE STAGE "INFOS PAP/MISE EN PLACE DU CSE"

se tient sur 2 jours et non 5 comme indiqué précédemment.

Il aura lieu les LUNDI 3 et MARDI 4 JUIN 2019 (et non du 17 au 21 JUIN)

Pas de restriction pour s'y inscrire, juste avoir fait le stage Découverte.

En raison de ce changement, **LE STAGE NÉGOCIER EST DÉCALÉ**
Il se déroulera du MERCREDI 5 au VENDREDI 7 JUIN 2019
(et non du MARDI 4 au JEUDI 6 JUIN).

**Pour ces deux stages il reste des places.
Si vous êtes intéressés,
merci de contacter Marie-Claire au plus vite à l'UD :
02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr**



FOUGÈRES
27 SEPTEMBRE 2019
SALLE DE L'AUMAILLERIE

XXXVII^{ÈME} CONGRÈS DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'ILLE-ET-VILAINE



ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !

UNE PRODUCTION COLLABORATIVE ÉTAT-MEDEF-CFDT

MURIEL PÉNICAUD

EMMANUEL MACRON

GEOFFROY ROUX DE BÉZIEUX

LAURENT BERGER



nos stages

Le calendrier des stages du 2nd trimestre 2019

DATES	INTITULÉ DU STAGE
du lundi 20 au vendredi 24 MAI	DÉCOUVERTE FO
du lundi 03 au mardi 04 JUIN	INFOS PAP/MISE EN PLACE CSE
du mercredi 05 au vendredi 07 JUIN	NÉGOCIER

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS, il est possible de s'inscrire à un stage identique dans les départements 22, 29 ou 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER : 02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

nos Unions Locales

RENNES

35, rue d'Échange 35000 RENNES

02.99.65.36.60

ulforennes@gmail.com

Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

ST MALO

8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO

02.66.96.37.97

ulfstmallo@wanadoo.fr

Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

GUICHEN

07.83.67.25.78

ulfoguichen@gmail.com

FOUGÈRES

7, rue Charles Malard 35300 FOUGERES

02.99.99.00.49

ulfofougeres@orange.fr

Tous les mardis après-midi,

(juridique : un lundi sur trois)

VITRÉ

13, rue Pasteur 35500 VITRÉ

02.99.74.42.80

ulfovitre@orange.fr

Vendredi 11h30-14h30

REDON

1, rue du Tribunal 35600 REDON

02.99.71.16.80

06.26.88.51.88

fo.redon@yahoo.fr



Association de défense des Consommateurs et des Locataires

PERMANENCES

À l'Union Départementale FO 35

35, rue d'Échange, Tél. 02 99 65 36 66

Lundi : 9h00/12h00 – 13h00/17h00

Mardi : 9h00/12h00 – 13h00/17h00

Mercredi : 14h00 à 17h30

Jeudi : 9h00/12h00 – 13h00/17h00

Vendredi : 9h00/12h00 – 13h00/17h00

À la Maison de la Consommation

48, Bd Magenta, Tél. 02 99 30 44 41

Lundi de 14h00 à 17h30

Jeudi de 10h00 à 12h00

Sans rendez-vous : mardi, mercredi et vendredi après-midi + permanences à la MCE.

Pour les autres horaires uniquement sur rendez-vous.

POUR PLUS D'INFOS :



Pensez à vos règlements 2018

TIMBRES 2019 : 4,75 €

tresorerie.udfo35@orange.fr